

Le 9 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 9 février 2015 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis et Christian Gravel formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-027-02-15

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 FÉVRIER 2015**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

6cc) Avis de motion : règlement visant à décréter des travaux de prolongement de l'avenue du Calcaire

Remis à une date ultérieure :

Aucun

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-028-02-15

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 12 janvier 2015 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**MOT ET RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Pour la vente d'un terrain au parc industriel;
- Pour la promesse de vente d'un terrain résidentiel;
- À la MRC de Portneuf;
- Pour le dézonage résidentiel.

SM-029-02-15

### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2025 au montant de 685 254,41 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	93 070,02 \$	
comptes à payer :	189 445,31 \$	5 360,55 \$ (2014)
13-01 :	176 179,84 \$	
13-01 :	5 567,66 \$	
14-01 :	5 380,83 \$	
22-01 :	91 294,06 \$	
22-01 :	13 710,02 \$	
29-01 :	4 301,57 \$	
29-01 :	25 272,03 \$	
04-02 :	33 348,21 \$	
04-02 :	42 324,31 \$	

### **RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2015**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 janvier 2015 et est disposé à répondre aux questions.

SM-030-02-15

### **AUTORISATION DE SIGNATURE : CHALET LOISIR : DÉSENGAGEMENT D'INFLUX INC.**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre les parties pour finaliser ce dossier;

**CONSIDÉRANT** l'engagement et la garantie de René Hamelin inc.;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'avis de dégagement partiel de responsabilité concernant la plomberie au chalet loisir de l'ingénieur d'Influx inc.

SM-031-02-15

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION VISANT LA RECHERCHE ET  
L'ÉLIMINATION DES RACCORDS INVERSÉS**

**CONSIDÉRANT** l'engagement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans la Politique nationale de l'eau visant l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec attribuables aux raccordements inversés dans les réseaux d'égout;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la clause 2 de l'annexe A, la municipalité doit déposer un programme d'élimination des raccordements inversés lors du dépôt de la déclaration finale faite ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en vertu du programme PIQM, volet 1.5;

**CONSIDÉRANT** que pour recevoir les sommes qui découlent de la subvention du Programme d'infrastructure Québec-Municipal (PIQM) pour la séparation du réseau d'égout de la rue St-Joseph, il était obligatoire de produire un Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal adopte le Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collectes d'eaux usées de Saint-Marc-des-Carrières;

**QUE** ce conseil municipal présente ce plan d'action et un échéancier de réalisation dudit plan au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

SM-032-02-15

**PLAN D'ACTION DE LA RECHERCHE DES RACCORDS  
INVERSÉS : ENGAGEMENT DE DEUX (2) ÉTUDIANTS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan d'action visant la recherche et l'élimination des raccords inversés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à engager deux (2) étudiants pour la période estivale qui seront sous la supervision de madame Diane Dusablon pour la recherche des raccords inversés.

SM-033-02-15

**AUTORISATION DE SIGNATURE : POSTE RELAIS : BAISSÉ  
DES COÛTS D'ENTRETIEN MÉNAGER**

**CONSIDÉRANT** le contrat de la S.I.Q. avec la ville de Saint-Marc-des-Carrières;

**CONSIDÉRANT** que la S.I.Q. a décidé de couper l'entretien ménager les fins de semaine au poste relais;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'ajustement des coûts d'entretien ménager pour le poste relais situé au 975, boulevard Bona-Dussault à Saint-Marc-des-Carrières passant de 647,95 \$ à 231,28 \$ .

SM-034-02-15

**PROPOSITION DE DOCULIB : INTELLIG : ACHAT DU  
LOGICIEL**

**CONSIDÉRANT** l'objectif de l'administration municipale à numériser les documents appelés « archives »;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste 90% de la numérisation à faire;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'installer le logiciel Intellig sur le serveur de la Ville pour sauver les coûts d'hébergement;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la proposition de DocuLibre pour l'installation d'intelligid dans notre environnement informatique et la migration des données dans la version hébergée vers la version de notre environnement informatique au montant de 1 800\$, taxes en sus.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-130-00-726.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT #309-00-2012 RELATIF À L'ADMINISTRATION  
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**Règlement 309-03-2015**

Monsieur Carol Denis, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme #309-00-2012 concernant les demandes d'un certificat d'implantation ayant pour objectif de modifier les articles 4.3.2.2.J alinéas b et c ainsi que l'abolition du premier paragraphe relatif au certificat de localisation à l'article 4.3.5.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-035-02-15

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE : FORMATION DES POMPIERS**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui

exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Marc-des-Carières désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Marc-des-Carières prévoit la formation selon les estimations du service contre les incendies de la Ville et selon le document du Ministère de sécurité publique pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

SM-036-02-15

**PROLONGEMENT DE L'AVENUE DU CALCAIRE : MANDAT  
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT** l'importance de finaliser le prolongement de l'avenue du Calcaire;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux pourront offrir quelques terrains à vendre;

**CONSIDÉRANT** les différents appels d'offres à formuler;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à procéder aux travaux de prolongement de l'avenue du Calcaire sur une distance d'environ 180 mètres évalués à 320 550,\$, taxes en sus.

**QUE** le directeur général/greffier-trésorier procède aux différents appels d'offres concernant la machinerie et les matériaux.

SM-037-02-15

**ADOPTION DU BUDGET 2015 : RÉGIE RÉGIONALE DE  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil approuve le budget 2015 de la Régie régional de gestion des matières résiduelles de Portneuf au montant de 11 503 655 \$.

SM-038-02-15

**RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À  
GRÉ : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROLONGEMENT  
DE L'AVENUE DU CALCAIRE**

**CONSIDÉRANT** les appels d'offres sur invitation de gré à gré pour l'étude géotechnique pour le prolongement de l'avenue du Calcaire dont voici le détail, taxes en sus;

Inneo	8 079,05 \$
Groupe Qualitas inc.	4 792,80 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	3 950,00 \$
Inspecc-sol	---- \$

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la soumission des Laboratoires d'expertises de Québec ltée au montant de 3 950,\$, taxes en sus, pour l'étude géotechnique pour le prolongement de l'avenue du Calcaire.

SM-039-02-15

**RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À  
GRÉ : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**CONSIDÉRANT** les appels d'offres sur invitation de gré à gré pour la maintenance et l'entretien du réseau d'éclairage public au taux horaire dont voici le détail, taxes en sus;

Électro Blais	----
Lavoie Électrick	125,00 \$
Entrepreneur G.L.	81,00 \$

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la soumission de Entrepreneur G.L. au montant de 81,\$ de l'heure, taxes en sus, pour la maintenance et l'entretien du réseau d'éclairage public pour une période de 3 ans.

SM-040-02-15

**REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA TABLE DE  
CONCERTATION : CAPSA**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme (OBV) CAPSA à ce que la ville de Saint-Marc-des-Carières soit représenté à sa table de concertation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil nomme madame Diane Du Sablon, représentante de la ville de Saint-Marc-des-Carières à la table de concertation (OBV) CAPSA.

SM-041-02-15

**APPUI À LA CAUSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU  
CANCER**

**CONSIDÉRANT** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la



vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

**QUE** le Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

SM-042-02-15

**MODIFICATIONS : EMBLÈME FLORAL : LILAS**

**CONSIDÉRANT** l'environnement particulier de la ville de Saint-Marc-des-Carières;

**CONSIDÉRANT** la difficulté des rosiers à subsister dans cet environnement;

**CONSIDÉRANT** que le lilas pousse en sol pauvre et plus facile de culture et d'entretien que le rosier;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil informe la Société d'horticulture de Portneuf que la ville de Saint-Marc-des-Carières aura comme nouvel emblème floral le lilas au lieu du rosier.

SM-043-02-15

**AUTORISATION DE SIGNATURES : ENTENTE DES CONTRATS  
DES DIRECTEURS DE LOISIRS, DES TRAVAUX PUBLICS ET  
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le maire et messieurs Marc Boivin, Christian Gravel et Carol Denis à signer l'entente des contrats des directeurs de loisirs, des travaux publics et du directeur général/greffier-trésorier.

**QUE** la résolution SM-331-12-14 soit annulée.

SM-044-02-15

**FACTURE: SURVEILLANCE DE CHANTIER : CHALET  
LOISIR : INFLUX INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 22 janvier 2015 au montant de 750,\$, taxes en sus, pour la surveillance de chantier au chalet loisir à Influx inc.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire #23-08034-722.

SM-045-02-15

**FACTURE: AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE: INFLUX  
INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 22 janvier 2015 au montant de 1 000,\$, taxes en sus, pour l'agrandissement de la caserne à Influx inc.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire #23-03037-722.

SM-046-02-15

**FACTURE : PROLONGEMENT DE LA RUE DU PARC  
INDUSTRIEL : DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 : PAX  
EXCAVATION INC.**

**CONSIDÉRANT** les recommandations de EMS infrastructure pour ce décompte progressif #3;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 au montant de 7 200,\$, taxes en sus, pour le prolongement de la rue du Parc industriel à Pax excavation inc.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-047-02-15

**FACTURE 2014 : PROLONGEMENT DE LA RUE DU PARC  
INDUSTRIEL : CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL : PAX  
EXCAVATION INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #4130 au montant de 4 876,27 \$, taxes en sus, pour la conduite d'égout pluvial suite au prolongement de la rue du Parc industriel à Pax excavation inc.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-41500-521.

SM-048-02-15

**FACTURE : CONTRIBUTION 2015 : TVC PORTNEUVOISE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières soutiendra CJSR la TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations, et ce, pour l'année 2015 par l'octroi d'une subvention de 1 031,\$.

**QUE** ce soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR la TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre Ville.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-70291-970.

SM-049-02-15

**FACTURE : PROLONGEMENT DE LA RUE DU PARC  
INDUSTRIEL : HONORAIRES PROFESSIONNELS : EMS  
INFRASTRUCTURE INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture M14-001-04 au montant de 14 030,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le prolongement de la rue du Parc industriel à EMS infrastructure inc.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-050-02-15

**FACTURE : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE :  
CONSTRUCTION & RÉNOVATION GMG INC.**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue lors de la réunion du 21 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** que la Ville recevra un crédit de 50% de la facture #1086 soit 2 720,25 \$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise 50% du paiement de la facture #1086 au montant de 2 720,25 \$, taxes en sus, pour l'agrandissement de la caserne à Construction & rénovation GMG inc.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire #23-03037-722.

SM-051-02-15

**FACTURE : SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC : RUE DU PARC INDUSTRIEL ET AVENUE PERREAULT : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1501-6892 au montant de 1 545,\$, taxes en sus, pour la description technique de la servitude d'Hydro-Québec sur la rue du Parc industriel et de l'avenue Perreault à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-05024-711.

SM-052-02-15

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : RUE DU PARC INDUSTRIEL : GROUPE QUALITAS INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1172004 au montant de 3 048,50 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels sur la rue du Parc industriel à Groupe Qualitas inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-053-02-15

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : RÉFECTION DE VOIRIE DU 3<sup>E</sup> RANG EST : WSP CANADA INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0452322 au montant de 4 725,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels ayant comme objet la réfection de voirie au 3<sup>e</sup> Rang Est à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04015-721.

SM-054-02-15

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : AVENUE DU CALCAIRE : WSP CANADA INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0452318 au montant de 4 400,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant l'avenue du Calcaire à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05023-721.

Monsieur Carol Denis quitte son siège à ce stade-ci de l'assemblée.

SM-055-02-15

**FACTURE 2014 : HONORAIRES PROFESSIONNELS : FUTUR DÉVELOPPEMENT : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #97373 au montant de 1 185,52 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le futur développement à Tremblay Bois Mignault Lemay.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

Monsieur Carol Denis revient son siège à ce stade-ci de l'assemblée.

SM-056-02-15

**FACTURE : DEMANDE DE PAIEMENT #6 : CHALET LOISIR : CONSTRUCTION CÔTÉ & FILS INC.**

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Tergos pour cette demande de paiement #6;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement #6 de la facture datée du 5 février 2015 au montant de 18 459,59 \$, taxes en sus, pour la construction du chalet loisir à Construction Côté & fils inc.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08034-722.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DU CALCAIRE**

**Règlement 320-00-2015**

Monsieur Christian Gravel, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement visant à décréter des travaux de prolongement de l'avenue du Calcaire sur une longueur approximative de 180 mètres incluant les services d'aqueduc et d'égout pluvial comportant une dépense estimée à 335 552,\$, taxes nettes, payable par une compensation monétaire de 2 500,\$ exigée à chacun des terrains

constructibles en bordure de l'avenue du Calcaire et le solde payable à même le surplus accumulé et la réserve « carrières et sablières ».

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-057-02-15

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 20h30.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire